



La Compagnie d'Arc De Coudekerque-Branche



Collaborateurs - Partenaires

FRANCEARCHERIE

Visez juste, visez France Archerie !



Les Archers de la Compagnie d'Arc de Coudekerque-Branche ont le plaisir de vous inviter au concours en salle 2x18 mètres sélectif pour le Championnat de France organisé les

11 janvier 2026

à la salle François FABER à Coudekerque-Branche rue Paul CÉZANNE
Coordonnées GPS : N°51°01'17" E°24'11"

Horaires :

| | Ouverture du greffe | Entraînement |
|---------------------|---------------------|--------------|
| Dimanche matin | 08h00 | 08h30 |
| Dimanche après-midi | 13h00 | 13h30 |

Une cible par départ est réservée aux U11 sous validation de 3 inscrits minimum au 04 janvier 2026, sinon ouverture aux autres catégories.

Rythme de tir : 2 x 10 volées de 3 flèches en rythme AB / CD.

Début des tirs comptés après 3 volées d'échauffement.

Les résultats seront proclamés vers 18h.

Blasons et tirs :

Les blasons sont ceux autorisés dans les différentes catégories pour un concours sélectif en salle. Les archers classiques qui souhaitent tirer sur un trispot vertical devront le préciser sur Inscript'arc ou dans la feuille d'inscription. Les tirs se feront sur Stramit. Salle chauffée à 14 degrés.

Tenue : conforme au règlement FFTA. Chaussures de sport obligatoires.

Inscription et tarifs :

Inscription sur Inscript'arc au lien suivant :<https://coudekerque-branche-salle.inscriptarc.fr/>.

Les règlements à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Coudekerque-Branche sont à adresser à :

Mr Devincke Taylor 36 rue Ledru Rollin 59210 Coudekerque-Branche.

Les inscriptions ne seront définitives qu'après paiement des mises.

Adultes (S1-S2-S3) : 10 Euros

Jeunes (P-B-M-C-J) : 8 Euros

LICENCE : Attestation de licence avec photo ou sur smartphone ou pièce d'identité obligatoire, entraîneurs compris. (**Rappel : ne peuvent être enregistrés que les archers à jour de leur licence depuis au moins 24 heures avant la compétition.**)

Une buvette (avec sandwichs, croque-monsieur, pâtisseries) sera à votre disposition durant toute la durée de la compétition.

Rappel de l'article D.3.2 du règlement FFTA : Concernant la vente d'alcool à la buvette (avec dérogation municipale), cette vente est strictement interdite aux participants.

La Compagnie ne sera pas responsable en cas de casse de matériel.

Des photos seront prises au cours du concours et pourront être publiées sur le site de la Compagnie. En cas d'opposition, veuillez le faire savoir au passage du greffe.

Le conseil d'administration
de la
Compagnie d'arc de Coudekerque-Branche